

+33 (0)4 67 15 84 24

+33 (0)6 18 51 95 71

Christian.Lagarde@univ-montpl.fr

N/Réf. : CL/CA

Le Doyen

**CONSEIL de la FACULTE
des SCIENCES ECONOMIQUES
Procès-verbal de la séance du Jeudi 5 juillet 2007**

29 présents ou représentés sur 40 membres en exercice

Étaient présents ou représentés : M. BARANES(®)(M. CHEIKBOSSIAN), M. BISMUT,
MM. BOISSON, CHEIKBOSSIAN, DELANDE, DUMAS, GARRABE, PERCEBOIS,
WILLINGER, BARRERE, Mme CLEMENT, M. DAURES(®)(M. POUDOU), M. LAGARDE,
M. MIRABEL, M. POUDOU, Mme RICOT(®)(M. MIRABEL), M. SALA(®)(M. POUDOU),
M. SOL(®)(M. BARRERE), Mme ASCENCIO, Mme TAIEB, Mle PEDEMAI(®)
(Mme ASCENSIO), Mle GIMBERT(®)(Mme CLEMENT), M. MORALES(®)(M. LAGARDE),
M. ZENOU, M. ANDRE(®)(M. MIRABEL), M. BOUILLE(®)(M. LAGARDE), M. NOGUES(®)
(M. DELANDE), M. PARISI(®)(Mme CLEMENT), M. SANCHO, M. THERON(®)(M. DUMAS)

(Assistait au Conseil) Mme Joëlle RIGAL, responsable administratif,

Ordre du jour :

- | | |
|----|---|
| 1 | Approbation du procès verbal de la séance du 4 décembre 2006 |
| 2 | Utilisation des emplois vacants |
| 3 | Offre de formation M1 / M2 |
| 4 | Répartition des enseignements |
| 5 | Calendrier 2007 – 2008 |
| 6 | Modalité de contrôle des connaissances |
| 7 | Règles de capitalisation |
| 8 | Dernière session pour les travaux dirigés |
| 9 | Présence aux oraux |
| 10 | Justification d'absence aux contrôles de Travaux Dirigés |
| 11 | Présence obligatoire aux T.D. et étudiants en « enjambement » |
| 12 | Déménagement du mobilier de la salle c018 |
| 13 | Bornes internet instantané |

14	Candidature du Dr GRO Harlem BRUNDTLAND au titre de Docteur Honoris causa
15	Demande de Michel TERRAZA d'ajouter des séances de T.D. au cours : « Finance de Marché »
16	Demande de Guillaume CHEIKBOSSIAN pour que le cours « Commerce International » M1 passe de 24 heures à 30 heures
17	Demande de Jean-Marie BOISSON pour les cours « Economie Agricole » et « Politique Agricole » retournent à la configuration 20 H de cours et 15 H de T.D.
18	Utilisation de la première séance des T.D. « projet personnel et professionnel » pour présenter l'ENT
19	Hébergement de l'Ecole Doctorale
20	Convention de partenariat avec la Société Générale

La séance est ouverte à 14 H 05

Proposition d'ajout de 4 points à l'ordre du jour :

- | | |
|----|--|
| 1. | Offre de formation. |
| 2. | Présence des étudiants aux oraux. |
| 3. | Hébergement de l'école doctorale. |
| 4. | Convention avec la Société Générale. . |

Cette proposition est adoptée à l'**unanimité**

Point 1 de l'ordre du jour : Approbation du procès verbal de la séance du 4 décembre 2006.

En l'absence de demande de modification le Procès Verbal de la séance du 4 décembre 2006 est adopté à l'**unanimité**.

Point 2 de l'ordre du jour : Utilisation des emplois vacants.

Christian LAGARDE fait état d'une demande de la Présidence de l'Université pour transformer l'emploi de Professeur n° 0102 en emploi de MCU, plus un emploi d'ATER. Michel GARRABE demande si cela sera réversible. Christian LAGARDE fait état de l'engagement de réversibilité pris par la présidence. Il convient néanmoins de souligner que, compte tenu de la charge d'enseignement de la Faculté en cours et du potentiel d'enseignants, la Faculté a plus besoin de MCU et d'ATER que de Professeurs. Le poste de MCU sera affecté au LASER .

Cette proposition est adoptée à l'**unanimité moins 1 vote blanc**.

Christian LAGARDE propose que l'emploi de MCU laissé vacant en raison de la mutation de Florent VENAYRE à TAHITI soit mis au recrutement de la première campagne 2008, ce poste sera affecté au LAMETA.

Cette proposition est adoptée à l'**unanimité moins 1 vote blanc**.

Point 3 de l'ordre du jour : Offre de formation M1/M2

Christian LAGARDE remercie Claude BISMUT pour son travail à la présidence de la Commission pédagogique. Compte tenu de ce travail et des remarques des experts du Ministère, l'offre de formation master s'organise en 3 mentions et 9 spécialités.

- 1) **Economie de la firme et des marchés** : a) Economie et Droit de l'Energie, b) Economie Quantitative et Management des Transports, c) Banque, Finance de Marché et Analyse du Risque, d) Economie des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- 2) **Analyse et Politique Economique** : a) Choix Publics, Politique Economique, Réseaux, b) Ingénierie de Projets et Analyse Politique, c) 2A2D, d) Economie Agro-alimentaire et Stratégies Rurales ;
- 3) **Management des Systèmes d'Information** : Systèmes d'Information Economique pour l'entreprise.

Jean-Marie BOISSON tient à souligner fermement que la liste des mentions « à la Prévert » ne fait pas foi, qu'elle n'est qu'indicative et qu'il n'est pas obligatoire de la respecter.

M. WILLINGER pense lui aussi que cette liste est aberrante, néanmoins les contacts pris avec le conseiller scientifique du ministère 5^{ème} section (Claude MEDEINGER) conduisent à penser que cette liste doit être appliquée.

Marc WILLINGER indique qu'à l'occasion de la mise en place de ces nouvelles maquettes, il demande une remise à plat des cours de M1. Christian LAGARDE répond que ce point n'est pas à l'ordre du jour, et que cette restructuration des maquettes n'a pas entraîné de bouleversement au niveau des cours qui justifierait une remise à plat.

Guillaume CHEIKBOSSIAN demande que le cours « Commerce International » demeure au semestre 7. La permutation avec le cours « Introduction à l'économie de l'énergie » étant possible, cette demande est acceptée.

Compte tenu de cette modification, la nouvelle offre de formation master est adoptée (**28 votes pour, 2 votes contre**).

Point 4 de l'ordre du jour : répartition des enseignements.

Christian LAGARDE soumet au conseil la proposition de répartition des services d'enseignement. Cette proposition n'appelle pas de commentaires particuliers, elle est adoptée (**29 votes pour, 1 vote contre**).

Point 5 de l'ordre du jour : Calendrier 2007 - 2008

Christian LAGARDE présente le projet de calendrier. Jean-Christophe POUDOU souligne qu'il est important d'informer les étudiants du fait qu'ils peuvent être soumis à un contrôle jusqu'à la dernière journée. Christian LAGARDE indique que cette information sera faite dès la rentrée.

Jean-Marie BOISSON demande s'il ne serait pas possible, comme dans d'autres composantes, de mettre la première session des premiers semestres avant Noël.

Christian LAGARDE répond que cela se fait au prix de la 10^{ème} semaine de Travaux Dirigés et de la semaine d'interruption des cours à la Toussaint. Le premier semestre est très long pour les étudiants et cette coupure est la bienvenue, par ailleurs nous bénéficions d'une semaine de battement qui permet de rattraper plus facilement les absences dues aux colloques et conférences.

Le projet de calendrier est adopté (**unanimité, moins 1 vote blanc**).

Point 6 de l'ordre du jour : modalité de contrôle des connaissances

Christian LAGARDE présente le tableau des modalités de contrôle des connaissances, ce point ne suscite pas de commentaire particulier.

Les modalités de contrôle des connaissances sont adoptées à l'**unanimité**.

Point 7 de l'ordre du jour : règles de capitalisation

Suite à un certain nombre de demandes d'étudiants pour repasser les matières d'UE capitalisées, Christian LAGARDE propose au conseil de clarifier la situation, en tenant compte des éléments suivants, d'une part, il n'est pas possible de repasser un diplôme que l'on a déjà obtenu, d'autre part, il n'y a pas de raison de n'autoriser de repasser que les UE, l'équité conduirait à permettre également de repasser les semestres et les années. Par conséquent, il est proposé d'ajouter au règlement des examens le point suivant :

Le Conseil adopte à l'**unanimité** la résolution suivante, concernant la capitalisation :

« Il n'est pas possible de repasser une matière d'une UE capitalisée, quelle que soit la note obtenue à cette matière.

La capitalisation d'un élément supérieur entraîne ipso facto la capitalisation des éléments capitalisables qui le composent. »

Point 8 de l'ordre du jour : dernière session pour les travaux dirigés

Christian LAGARDE indique que la loi sur l'enseignement supérieur et les décrets d'application imposent une deuxième session, quelles que soient les modalités de contrôle de la première session, cela vaut aussi pour les T.D..

La note de première session est une note de contrôle continu, cela ne dispense pas d'une deuxième session, dont la modalité ne sera pas, bien évidemment, le contrôle continu.

Le Conseil adopte la proposition suivante à l'**unanimité**

*« Lorsqu'une UE n'a pas été capitalisée, les étudiants **peuvent** renoncer à leur note de travaux dirigés pour la deuxième session d'examen.*

En cas de renoncement, sera prise en compte :

Dans le cas de travaux dirigés isolés, la note obtenue au contrôle mis en place pour ce TD à la seconde session ;

Dans le cas de travaux dirigés accompagnant un cours, la note obtenue au contrôle prévu pour la seconde session de la matière, à laquelle sera appliqué le coefficient du T.D.

Dans les cas où, à la première session, la note de l'examen terminal du cours est supérieure à la moyenne et où l'UE n'est pas capitalisée en raison d'une note de TD inférieure la moyenne, la note obtenue au contrôle prévu pour la seconde session de la matière ne sera appliquée qu'au TD, l'étudiant gardant le bénéfice de la note d'examen terminal de première session, sauf renonciation expresse de sa part.

La note de seconde session sera retenue, qu'elle soit supérieure, égale ou inférieure à la note de première session à laquelle l'étudiant aura renoncé.

Dans tous les cas, le renoncement doit avoir lieu sous forme écrite, avant le début des épreuves de la deuxième session. »

Point 9 de l'ordre du jour : présence aux oraux

André DUMAS signale que, lors des oraux, les étudiants ont tendance à se présenter en fin de période ; il s'en suit que l'examineur peut passer une matinée ou une après-midi à attendre des étudiants dans la salle d'examen. Pour éviter cela, la proposition suivante est soumise à l'approbation du conseil :

« Lors des épreuves orales des examens, les étudiants sont convoqués à l'heure de début des oraux de la demi journée, l'enseignant procède alors à l'appel. Les étudiants non présents au moment de l'appel sont considérés comme absent pour la durée de la session, la règle du retard est la même que pour les épreuves écrites. »

Cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

Point 10 de l'ordre du jour : justification d'absence aux contrôles de Travaux Dirigés

Christian LAGARDE rappelle qu'en cas d'absence à un contrôle de travaux dirigés, l'étudiant absent est tenu de fournir un certificat médical. Plusieurs enseignants se sont plaints du retard avec lequel certains certificats sont fournis ; des certificats sont établis après la date de la supposée maladie. De façon à enrayer cette dérive, la proposition suivante est soumise au conseil :

« En cas d'absence à une séance de contrôle continu, ne seront admis comme excuse valable que les certificats médicaux datés au plus tard du jour du contrôle et remis à l'administration au plus tard deux jours ouvrés après la fin de l'arrêt maladie.

Toute autre excuse devra être présentée à l'administration, documents à l'appui, au plus tard 2 jours ouvrés après le contrôle.

Seules les excuses acceptées par l'administration et l'enseignant responsable ouvrent droit à participer à un éventuel contrôle de rattrapage »

Cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

Point 11 de l'ordre du jour : Présence obligatoire aux T.D. et étudiants en « enjambement »

Christian LAGARDE indique que certains enseignants lui ont signalé le problème posé par la présence d'étudiants inscrits dans deux années et ne pouvant pas, à la fois, assister aux cours et aux séances de travaux dirigés. Dans ce cas, il serait souhaitable de lever l'obligation de présence aux séances de travaux dirigés.

Une discussion s'engage sur l'opportunité de dispenser ces étudiants de la présence aux séances de travaux dirigés.

Claude BISMUT suggère la proposition suivante :

« Le fait d'être en enjambement constitue une justification acceptable d'absence aux séances de travaux dirigés ».

Cette proposition est adoptée à l'**unanimité**.

Point 12 de l'ordre du jour : Déménagement du mobilier de la salle C018

Christian LAGARDE indique qu'une salle MICRAL neuve mutualisée sur le site de Richter va être ouverte à la rentrée en C017. Il apparaît que l'équipement de la salle C018 est maintenant obsolète, et qu'il serait opportun de récupérer cette salle sous forme de salle banalisée pour les travaux dirigés.

Alain BARRERE souligne que le nombre d'ordinateurs en état de marche dans cette salle est certainement plus important que ce qui ressort des déclarations de la DSI. Il insiste sur le fait que le mobilier est en bon état et qu'il serait dommage de le mettre dans une salle en libre service. Enfin, Alain BARRERE indique, qu'outre les tables et les ordinateurs, il y a dans cette salle certains équipements (armoires techniques, par exemple) et qu'il serait dommage d'abandonner.

Christian LAGARDE précise que le mobilier sera destiné à la salle 218, qui n'est pas une salle en libre service. Il indique également que même si certains ordinateurs sont encore en état de marche, il s'agit d'Elonex dont les performances et la fiabilité ne sont pas à la hauteur d'une utilisation multimédia aujourd'hui. Ces ordinateurs seront récupérés et attribués à certains enseignants, qui ne bénéficient pas d'un équipement par un labo.

La proposition de déménager le mobilier de la salle C018 en 218 est adoptée à **l'unanimité moins deux votes blancs**.

Point 13 de l'ordre du jour : bornes internet instantané

Christian LAGARDE explique qu'il s'agit d'une idée de Michel SALA ; le but est de permettre aux étudiants de consulter rapidement leur messagerie, ou de faire une recherche sur internet, tout en assurant un turn over important du fait de la station debout.

Marc WILLINGER propose de faire subventionner ces bornes par des entreprises partenaires de la Faculté. Marc WILLINGER souligne qu'il faudrait amplifier la mise à disposition des étudiants d'un mobilier leur permettant d'utiliser dans de bonnes conditions l'équipement wifi, par exemple en installant des bancs relevables le long des murs. Christian LAGARDE précise que cela sera étudié, mais qu'il faut tenir compte des impératifs de la sécurité.

Un projet global sera soumis à un prochain conseil.

Point 14 de l'ordre du jour : candidature du DR Gro Harlem BRUNDTLAND au titre de Docteur Honoris causa.

Jean- Marie BOISSON présente la carrière du Dr Gro Harlem BRUNDTLAND. Il insiste sur le fait que ce serait un point très positif pour l'Université que le Dr BRUNDTLAND accepte que lui soit décerné le titre de docteur Honoris causa de notre Université.

Le conseil décide à **l'unanimité** de soutenir cette proposition.

Point 15 de l'ordre du jour : demande de Michel TERRAZA d'ajouter des séances de T.D. au cours: « Finance de Marché »

Christian LAGARDE rappelle que, pour les cours de filière, la règle est qu'ils durent 24 heures sans T.D. ou 20 heures si des T.D. leur sont affectés.

Le conseil adopte à l'unanimité la proposition de permettre à Michel TERRAZA de réduire son cours à 20 heures et d'y adjoindre 15 heures de T.D.

Point 16 de l'ordre du jour : demande de Guillaume CHEIKBOSSIAN pour que le cours « Commerce International » M1 passe de 24 heures à 30 heures .

Guillaume CHEIKBOSSIAN explique qu'auparavant ce cours faisait 30 heures et qu'il a besoin de ces 6 heures pour accomplir son service.

André DUMAS rappelle qu'avec la mise en place du LMD, tous les cours ont subi une diminution horaire et que tous les enseignants ont eu à faire face au même problème.

Christian LAGARDE rappelle que la règle est que les cours de filière durent 24 heures ou 20 heures + 15 heures de T.D., que les cours communs ont une durée de 30 heures mais qu'auparavant, ils avaient une durée de 37,5 heures

Guillaume CHEIKBOSSIAN souligne que depuis plusieurs années, il éprouve des difficultés pour avoir un service complet.

Christian LAGARDE rappelle que Guillaume CHEIKBOSSIAN a des problèmes pour trouver un service parce qu'il a abandonné un cours de 30 heures en première année. Guillaume CHEIKBOSSIAN indique qu'il a fait ce cours pendant 3 ans et qu'il ne souhaite plus enseigner en première année.

Guy DELANDE remarque que tous les professeurs sont passés par le premier cycle pendant un temps assez long supérieur à trois ans.

Le conseil décide que la demande de Guillaume CHEIKBOSSIAN de faire passer le cours « Commerce International » de 24 heures à 30 heures n'est pas recevable
(1 vote contre , 29 votes pour)

Point 17 de l'ordre du jour : demande de Jean-Marie BOISSON pour les cours « Economie Agricole » et « Politique Agricole » retournent à la configuration 20 H de cours et 15 H de T.D..

Jean-Marie BOISSON exprime l'intérêt de cette configuration pour les étudiants, l'adjonction d'un T.D. permettant un réel approfondissement de la matière.

Le conseil décide de réduire la durée des cours « Economie agricole » et « Politique agricole » à 20 h chacun et de leur adjoindre 15 h T.D. chacun.

Le Conseil approuve à l'**unanimité**.

Point 18 de l'ordre du jour : utilisation de la première séance des T.D.

« projet personnel et professionnel » pour présenter l'ENT.

Christian LAGARDE présente au conseil la proposition de Michel SALA d'utiliser la 1^{ère} séance des T.D. «Projet personnel et professionnel » pour présenter au étudiants l'ENT et les inciter à configurer leur messagerie de façon à recevoir les e-mails envoyés par la Faculté sur leur adresse universitaire. Un cours de 2 heures sera également consacré à cette formation.

Le conseil approuve à l'**unanimité**.

Point 19 de l'ordre du jour : hébergement de l'Ecole Doctorale

Christian LAGARDE fait part de la demande de Daniel SERRA relative à l'affectation à l'Ecole Doctorale d'un lieu parfaitement identifié pour héberger le directeur et le secrétariat.

Christian LAGARDE propose d'utiliser la salle C505, actuellement occupée par de la documentation. Il souligne qu'il y a un réel gaspillage à utiliser cette salle pour cet usage alors que la bibliothèque est toute proche.

Marc WILLINGER indique qu'il s'agit là d'une surface affectée à l'UMR LAMETA et qu'il n'est pas possible d'en disposer ; il demande le retrait de ce point de l'ordre du jour.

Compte tenu de l'absence de Daniel SERRA, Christian LAGARDE retire ce point de l'ordre du jour.

Point 20 de l'ordre du jour : convention de partenariat avec la Société Générale

Christian LAGARDE fait part au conseil du souhait de la Société Générale de bénéficier d'une convention de partenariat identique à celle qui a été établie avec LCL, et qui a été approuvée par le conseil d'administration de l'Université.

Le conseil approuve le projet de convention de partenariat avec la Société Générale.

Le Conseil approuve à l'**unanimité**.